

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2022

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.

- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2024) ;
 - e) des annexes (a à f).

¹ RSJU 190.611

Table des matières

1	Introduction	3
2	Synthèse.....	4
3	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	5
3.1	Généralités	5
3.2	Terminologie	5
3.3	Amortissements	5
3.4	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif	6
3.5	Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)	6
4	Résultats.....	6
4.1	Vue d'ensemble	6
4.2	Clôture du compte de résultats (résultat global).....	6
4.3	Compte des investissements	7
4.4	Résultat du financement (autofinancement).....	7
5	Compte de résultats.....	8
5.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières.....	8
5.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions.....	9
5.3	Compte de résultats.....	10
6	Compte des investissements	13
6.1	Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière	13
6.2	Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2023 – 2027.....	14
6.3	Compte d'investissements	15
7	Bilan.....	16
8	Annexes aux comptes annuels.....	19
8.1	Annexes A) et B) aux comptes annuels.....	19
8.2	Annexe C) aux comptes annuels	21
8.2.1	Tableau de l'état des capitaux propres.....	22
8.2.2	Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres	23
8.3	Annexe D) aux comptes annuels.....	25
8.4	Annexe E) aux comptes annuels	26
8.5	Annexe F) aux comptes annuels	28
9	Proposition du Conseil communal	31
10	Approbaton des comptes annuels	32

1 Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la bourgeoisie ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (sous réserve) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

2 Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Les comptes 2022 de la bourgeoisie de Courfaivre ont été établis selon le « modèle comptable harmonisé » MCH2 du canton du Jura. En application du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), ainsi que des directives et autres guides d'applications émises par le délégué aux affaires communales.

Directive n° 1 – taux d'amortissements

Directive n° 2 – les préfinancements

Directive n° 3 – réserves liées au retraitement du PF

Directive n° 4 – amortissement des forêts et terrains agricoles

Directive n° 5 – mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 5 annexe A – mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 6 – dépenses courantes ou d'investissements + annexe

Directive n° 7 – financements spéciaux

Directive n° 8 – ducroires et provision

Directive n° 9 – financement de l'assainissement des eaux

Directive n° 10 – régularisation des investissements des Syndicats de communes

b) Les spécificités bourgeoises

Néant.

c) Les investissements et les projets importants

Travaux de rénovation à la loge de Chambion.

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Aucune dette.

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Pour l'ensemble des bourgeoisies de la commune mixte de Haute-Sorne, les biens du patrimoine administratif ont été retraités au 1^{er} janvier 2020 (Bilan d'entrée MCH2), ils ont été portés au bilan d'ouverture à leur valeur officielle au 31 décembre 2019.

f) Appréciation de l'exécutif

Les comptes annuels de la Bourgeoisie de Courfaivre ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

Le compte de résultat annuel est conforme aux prévisions budgétaires, de manière globale les dépenses et les recettes ne présentent pas de dépassement budgétaire au sens de l'article 29 ch. 12 let 4 du Règlement d'organisation (RO)

Le compte de résultat présente un excédent de produits de CHF 41'807.66 alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 590.00.

3 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2022 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018. Les comptes annuels 2020 sont les premiers à être établis en application de ces prescriptions.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

4 Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	41 807.66	590	44 796.10
900	Compte général	-8 718.24	-8 790	13 897.50
901	Clôture des financements spéciaux - pâturages	28 418.85	30 000	38 872.90
901	Clôture des financements spéciaux - Sylviculture	22 107.05	- 31 060	- 7 974.30
5 ./ 6	Investissements nets	11 246.80	-	70 911.25

Tableau 1 : généré automatiquement par le système informatique

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	218 964.02
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	202 671.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	-16 293.02
34	Charges financières	3 979.45
44	Revenus financiers	62 080.13
	Résultat provenant de financement	58 100.68
	Résultat opérationnel	41 807.66
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
	Résultat total, compte de résultats	41 807.66

Tableau 2 : généré automatiquement par le système informatique

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	11 246.80
590	Report au bilan des recettes	-
	Résultat du compte des investissements	11 246.80

Tableau 3 : généré automatiquement par le système informatique

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	41 807.66
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	5 000.00
35	+	Attributions aux financements spéciaux	-
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	+	Amortissements des subventions des investissements	-
389	+	Attributions aux capitaux propres	-
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	-
		Autofinancement (Cash flow)	46 807.66
690 /. 590		Résultat du compte des investissements (selon chiffre 4.3 ci-dessus)	11 246.80
		Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	35 560.86

Tableau 4 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

La bourgeoisie a assumé le financement de ses investissements par le biais de ses liquidités.

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	6 639.75	-	600.00	-	1 925.80	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	111 799.37	-	181 800.00	-	129 170.75	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	13 000.00	-	5 000.00	-	5 000.00	-
34	Charges financières	3 979.45	-	7 150.00	-	4 184.45	-
35	Attributions aux financements spéciaux	9 325.00	-	-	-	-	-
36	Charges de transfert	78 199.90	-	77 910.00	-	73 397.50	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
3	Total des charges	222 943.47	-	272 460.00	-	213 678.50	-

REVENUS		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-
41	Revenus de patentes et de concessions	-	2 920.95	-	-	-	-
42	Taxes	-	101 523.10	-	133 100.00	-	114 356.95
43	Revenus divers	-	-0.40	-	-	-	-
44	Revenus financiers	-	62 080.13	-	60 950.00	-	60 344.35
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	98 227.35	-	79 000.00	-	83 773.30
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-	-
4	Total des charges	-	264 751.13	-	273 050.00	-	258 474.60

CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	41 807.66	-	590.00	-	44 796.10	-
9	Comptes de clôture	41 807.66	-	590.00	-	44 796.10	-

Tableau 5 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Le compte de résultats de l'année 2022 de la Bourgeoisie de Courfaivre affiche un excédent de produits de CHF 41'807.66.

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	63 630.50	48 466.95	47 500.00	49 000.00	36 707.50	48 544.35
	Excédent de produits/charges	-	15 163.55	1 500.00	-	11 836.85	-
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
6	Traffic et télécommunication	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
8	Economie publique	149 224.55	199 750.45	213 160.00	212 100.00	167 231.65	198 130.25
	Excédent de produits/charges	50 525.90	-	-	1 060.00	30 898.60	-
9	Finances et impôts	51 896.08	16 533.73	12 390.00	11 950.00	54 535.45	11 800.00
	Excédent de produits/charges	-	35 362.35	-	440.00	-	42 735.45
	Totaux	264 751.13	264 751.13	273 050.00	273 050.00	258 474.60	258 474.60
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-

Tableau 6 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

L'aperçu du compte de résultats selon les fonctions, donne l'image globale des comptes de l'année 2022.

Il est établi après le report des résultats de l'année et présente donc des totaux équilibrés.

5.3 Compte de résultats

Compte de résultats selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2022		Budget 2022		Exercice 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	63 630.50	48 466.95	47 500.00	49 000.00	36 707.50	48 544.35
01	Législatif et exécutif	4 439.00	-	-	-	890.00	-
012	Exécutif	4 439.00	-	-	-	890.00	-
0121	Commissions communales	4 439.00	-	-	-	890.00	-
30000.00	Traitements	4 439.00	-	-	-	890.00	-
02	Services généraux	59 191.50	48 466.95	47 500.00	49 000.00	35 817.50	48 544.35
022	Services généraux et autres services	42 427.85	-0.40	38 900.00	-	29 239.15	-
0220	Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants	42 427.85	-0.40	38 900.00	-	29 239.15	-
30990.00	Repas de fin d'année, collations et apéritifs	1 580.75	-	600.00	-	595.80	-
31000.00	Matériel et fournitures de bureau	189.00	-	300.00	-	189.05	-
31300.00	Prestations administratives (y.c. frais de poursuite)	1 707.25	-	-	-	-	-
31320.00	Honoraires administratifs	2 500.00	-	-	-	-	-
31379.00	Autres impôts et taxes - droits d'auteurs	-	-	-	-	-	-
31379.01	Emoluments d'apurement des comptes	1 570.00	-	1 600.00	-	1 570.00	-
31700.00	Abonnements de transports publics	-	-	100.00	-	-	-
36121.00	Commune mixte de Haute-Sorne	30 345.45	-	32 200.00	-	22 509.30	-
36321.00	Communes du même canton - acte classification	3 000.00	-	3 000.00	-	3 000.00	-
36360.00	Organisations religieuses à but non lucratif	600.00	-	600.00	-	600.00	-
36369.00	Contributions et subventions	935.40	-	500.00	-	775.00	-
43900.00	Autres revenus	-	-0.40	-	-	-	-
029	Immeubles administratifs	16 763.65	48 467.35	8 600.00	49 000.00	6 578.35	48 544.35
0290	Administration	16 763.65	48 467.35	8 600.00	49 000.00	6 578.35	48 544.35
31300.00	Prestations administratives (y.c. frais de poursuite)	2 185.30	-	-	-	-	-
31340.00	Assurance immobilière (ECA) du PA	1 194.70	-	1 200.00	-	1 194.70	-
31341.00	Assurances des bâtiments, des immeubles et des locaux du PA	383.65	-	400.00	-	383.65	-
31440.00	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	-	-	2 000.00	-	-	-
33004.00	Bâtiments, locaux et équipements du PA	13 000.00	-	5 000.00	-	5 000.00	-

44701.00	Loyers et fermages terrains d'exploitation du PA	-	48 467.35	-	49 000.00	-	48 544.35
8	ECONOMIE PUBLIQUE	149 224.55	199 750.45	213 160.00	212 100.00	167 231.65	198 130.25
81	Agriculture	49 811.35	78 230.20	48 000.00	78 000.00	38 314.45	77 187.35
811	Administration, exécution et contrôle	49 811.35	78 230.20	48 000.00	78 000.00	38 314.45	77 187.35
8113	Administration, exécution et contrôle	49 811.35	78 230.20	48 000.00	78 000.00	38 314.45	77 187.35
30309.00	Autres prestations de services	620.00	-	-	-	440.00	-
31011.00	Matériel et fourn. d'expl. pour l'entret. courant	950.25	-	2 000.00	-	883.00	-
31011.01	Matériel et fournitures d'exploitation - engrais	4 840.00	-	5 500.00	-	4 860.00	-
31011.02	Matériel et fournitures d'exploitation - fourrage	5 848.00	-	-	-	1 328.00	-
31011.03	Matériel et fournitures d'exploitation - sel pour bétail	1 887.80	-	2 000.00	-	1 372.10	-
31300.00	Entretien pâturage - fauchage	2 752.50	-	6 000.00	-	5 856.35	-
31300.01	Entretien pâturage - barrières	2 164.00	-	2 000.00	-	870.00	-
31300.09	Entretien autres - épandage engrais	1 060.00	-	-	-	1 250.00	-
31301.00	Frais de téléphone et internet	-	-	500.00	-	-	-
31309.00	Autres prestations de services	-	-	500.00	-	-	-
31321.00	Honoraires d'exploitation (gardienage bétail)	11 041.00	-	8 000.00	-	11 013.00	-
31409.00	Entretien drainages	-	-	2 000.00	-	-	-
31409.09	Entretien autres	-	-	2 000.00	-	1 531.55	-
31411.00	Routes et chemins ruraux du PA – entretien	-	-	8 000.00	-	-	-
35100.00	Attributions aux financements des pâturages	9 325.00	-	-	-	-	-
36350.00	Restitution aux détenteurs de bétail	9 322.80	-	9 500.00	-	8 910.45	-
42408.01	Taxe d'encrannage	-	18 645.55	-	19 000.00	-	17 820.95
42606.00	Remboursements et participations de tiers	-	195.00	-	-	-	250.00
46310.00	Subventions d'estivage	-	59 389.65	-	59 000.00	-	59 116.40
82	Sylviculture	99 413.20	121 520.25	165 160.00	134 100.00	128 917.20	120 942.90
820	Sylviculture	99 413.20	121 520.25	165 160.00	134 100.00	128 917.20	120 942.90
8200	Administration	99 413.20	121 520.25	165 160.00	134 100.00	128 917.20	120 942.90
31011.00	Matériel et fourn. d'expl. pour l'entretien courant	-	-	1 000.00	-	-	-
31309.01	Prestations de tiers - abattage et façonnage	52 445.20	-	115 000.00	-	57 782.50	-
31309.02	Prestations de tiers - débardage	-	-	-	-	10 845.35	-
31309.04	Prestations de tiers - soins culturaux	3 480.75	-	8 000.00	-	9 784.75	-
31409.09	Entretien autres	590.00	-	-	-	-	-
31412.00	Entretien routes et chemins forestiers du PA	6 811.30	-	5 500.00	-	10 574.30	-
31450.00	Forêts et aménagements forestiers du PA	-	-	400.00	-	-	-

34990.00	Déduction de l'escompte (facturation en brut)	2 089.70	-	3 150.00	-	2 327.55	-
36121.00	Contribution au triage	-	-	-	-	35 477.30	-
36321.00	Contribution au triage forestier	32 218.75	-	30 690.00	-	-	-
36321.10	Contributions à Lignum Jura	-	-	200.00	-	-	-
36321.20	Contributions à ForêtJura	1 561.50	-	1 000.00	-	2 125.45	-
36350.00	Contributions à Lignum Suisse	216.00	-	220.00	-	-	-
42506.00	Ventes de bois, combustible et autres énergies	-	-	-	-	-	5 004.25
42506.01	Ventes de grumes	-	73 432.55	-	80 250.00	-	80 474.40
42506.02	Vente de bois d'industrie	-	-	-	24 250.00	-	-
42506.03	Vente de bois de feu	-	9 250.00	-	-	-	10 355.00
42506.04	Vente de copeaux	-	-	-	9 600.00	-	-
42506.05	Vente de produits dérivés (piquets, etc)	-	-	-	-	-	-
42606.00	Remboursements et participations de tiers	-	-	-	-	-	452.35
46110.00	Subventions Tirage RS tâches étatiques	-	4 967.50	-	-	-	6 075.00
46121.25	Redistribution bénéfice équipe Triage	-	-	-	-	-	2 153.30
46310.00	Canton (Subventions dégâts aux forêts)	-	-	-	-	-	-
46310.01	Canton (Subventions soins culturaux)	-	22 530.00	-	12 000.00	-	14 820.00
46310.04	Cantons (Subventions nouvelles plantations)	-	-	-	8 000.00	-	-
46310.05	Cantons (Subventions diverses)	-	10 196.80	-	-	-	-
46900.00	Remboursement droits de douanes	-	1 143.40	-	-	-	1 608.60
9	FINANCES – IMPÔTS	51 896.08	16 533.73	12 390.00	11 950.00	54 535.45	11 800.00
96	Administration de la fortune et de la dette	10 088.42	16 533.73	11 800.00	11 950.00	9 739.35	11 800.00
961	Intérêts	-	42.78	-	150.00	-	-
44000.00	Revenu des comptes-courants et financement spéciaux	-	42.78	-	150.00	-	-
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier (PF)	1 889.75	16 490.95	4 000.00	11 800.00	1 856.90	11 800.00
9630	Biens immobiliers corporels du PF	1 889.75	16 490.95	4 000.00	11 800.00	1 856.90	11 800.00
34304.00	Gros entretien Loge de Chambion	1 889.75	-	4 000.00	-	1 389.35	-
34314.00	Entretien courant Loge de Chambion	-	-	-	-	467.55	-
41209.01	Autres concessions – « BKW et ou Swissgrid »	-	2 920.95	-	-	-	-
44432.00	Loyers et fermages - Chambion	-	13 570.00	-	11 800.00	-	11 800.00
969	Autres biens du patrimoine financier (PF)	8 198.67	-	7 800.00	-	7 882.45	-
9690	Placements financiers du PF	77.02	-	100.00	-	83.75	-
31303.00	Frais bancaires	77.02	-	100.00	-	83.75	-
31375.00	Impôts sur le revenu et la fortune	2 486.55	-	3000.00	-	2 378.00	-

31376.00	Taxe immobilière et autres taxes	5 635.10	-	4 700.00	-	5 420.70	-
99	Postes non répartis	41 807.66	-	590.00	-	44 796.10	-
999	Clôture	41 807.66	-	590.00	-	44 796.10	-
9990	Compte général	41 807.66	-	590.00	-	44 796.10	-
90000.00	Compte général	41 807.66	-	590.00	-	44 796.10	-
90010.00	Compte général	-	-	-	-	-	-

Tableau 7 : généré automatiquement par le système informatique

6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

DEPENSES		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	11 246.80	-	-	-	70 911.25	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	Total dépenses	11 246.80	-	-	-	70 911.25	-

RECETTES		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-	-	-
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	Total recettes	-	-	-	-	-	-

CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	-	-	-	-	-	-
690	Report au bilan des dépenses	-	11 246.80	-	-	-	70 911.25

Tableau 8 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Des investissements ont été réalisés pour la somme de CHF 11'246.80, ces travaux concernent la rénovation de la Loge de Chambion.

En application de l'art. 29 du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), la limite d'inscription au bilan (comptabilisation dans les investissements) est de CHF 20'000.-.

6.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2023 – 2027

N°	Investissements	2023	2024	2025	2026	2027
1.	Aucun projet					
2.	-					
3.	-					
4.	-					
5.	-					
	Total					

Tableau 9 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Commentaires :

Montants extraits du fichier de planification des investissements, novembre 2022.

6.3 Compte d'investissements

Compte d'investissements selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2022		Budget 2022		Exercice 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
9	FINANCES – IMPÔTS	11 246.80	11 246.80	-	-	70 911.25	70 911.25
96	Administration de la fortune et de la dette	11 246.80	-	-	-	70 911.25	-
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier (PF)	11 246.80	-	-	-	70 911.25	-
9630	Biens immobiliers corporels du PF	11 246.80	-	-	-	70 911.25	-
50016.00	Rénovation Loge de Chambion	11 246.80	-	-	-	70 911.25	-
99	Postes non répartis	-	11 246.80	-	-	-	70 911.25
999	Clôture	-	11 246.80	-	-	-	70 911.25
9990	Compte général	-	11 246.80	-	-	-	70 911.25
69000.00	Investissements du PA - dépenses reportées au bilan	-	11 246.80	-	-	-	70 911.25

Tableau 10 : généré automatiquement par le système informatique

7 Bilan

Bilan au 31 décembre 2022 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale.

	BILAN	1.1.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2022
1	ACTIF	2 554 703.67	476 390.60	418 056.84	2 613 037.43
10	PATRIMOINE FINANCIER	629 810.87	465 143.80	405 056.84	689 897.83
100	Disponibilités et placements à court terme	560 489.27	377 240.70	306 558.94	631 171.03
1002	Banque	560 489.27	377 240.70	306 558.94	631 171.03
10020.00	BR - compte courant - CH02 8080 8001 9274 3488 2	259 708.98	253 435.35	182 795.93	330 348.40
10020.01	BR - 1036.03 - fds expl.	123 750.88	11.69	123 762.57	-
10020.02	BR - 1036.02 - fds ant.	177 060.06	123 762.57	-	300 822.63
10020.03	BR - 1036.09 - fds de réserve	0.44	-	0.44	-
10020.04	BR - 1036.03 - fds contr. est.	-31.09	31.09	-	-
101	Créances	45 833.30	81 520.90	75 543.10	51 811.10
1010	Créances résultant de livraisons / prestations envers tiers	4 810.00	80 690.10	75 284.10	10 216.00
10100.10	Créances clients - compte collectif #	4 810.00	80 690.10	75 284.10	10 216.00
10100.15	Créances clients - compte manuel	-	-	-	-
10100.90	Ducroire compte général	-	-	-	-
1011	Comptes courants avec des tiers	40 952.95	830.80	259.00	41 524.75
10112.00	Compte courant avec Commune	40 952.95	830.80	259.00	41 524.75
1019	Autres créances et TVA	70.35	-	-	70.35
10191	Impôt anticipé	70.35	-	-	70.35
10191.00	Impôt anticipé - AFC	70.35	-	-	70.35
104	Actifs de régularisation	23 488.30	6 382.20	22 954.80	6 915.70
1041	Charges de biens - services - autres charges d'exploitation	10 582.20	-	10 582.20	-
10410.00	Actifs transitoires - Charges de matériel et de marchandises	10 582.20	-	10 582.20	-
1042	Impôts	-	43.45	-	43.45
10421.00	Impôts directs des personnes morales (PM)	-	43.45	-	43.45
1043	Transferts du compte de résultats	12 372.60	6 338.75	12 372.60	6 338.75
10430.00	Actifs transitoires - différentes charges de transfert	12 372.60	6 338.75	12 372.60	6 338.75
1044	Charges financières/revenus financiers	533.50	-	-	533.50
10440.00	Actifs transitoires - charges financières/revenus financiers	533.50	-	-	533.50

14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1 924 892.80	11 246.80	13 000.00	1 923 139.60
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)		1 904 891.80	11 246.80	13 000.00	1 923 139.60
1400	Terrains non bâtis et terrains bâtis du PA		805 441.80	11 246.80	13 000.00	803 688.60
14000	Terrains non bâtis du PA		552 800.00	-	5 000.00	547 800.00
14000.00	Terrains non bâtis du PA		5 000.00	-	5 000.00	-
14000.60	Terrains non bâtis - Zone agricole (ZA)		442 090.00	-	-	442 090.00
14000.70	Terrains non bâtis - Zone agricole (ZVA)		105 710.00	-	-	105 710.00
14001	Terrains bâtis du PA		252 641.80	11 246.80	8 000.00	255 888.60
14001.60	Terrains bâtis - Zone agricole (ZA)		252 641.80	11 246.80	8 000.00	255 888.60
1402	Aménagement des plans d'eau et cours d'eaux du PA		900.00	-	-	900.00
14020.00	Cours d'eau et plan d'eau		900.00	-	-	900.00
1404	Bâtiments, locaux et équipements du PA		99 300.00	-	-	99 300.00
14049.00	Autres bâtiments, locaux et équipements		99 300.00	-	-	99 300.00
1405	Forêts du PA		999 250.00	-	-	999 250.00
14050.00	Forêts du PA		952 540.00	-	-	952 540.00
14051.00	Forêts non exploitables et aménagements forestiers		860.00	-	-	860.00
14053.00	Pâturages boisés et aménagements forestiers		45 850.00	-	-	45 850.00
144	Prêts		20 000.00	-	-	20 000.00
1442	Prêts aux communes et aux associations intercommunales		20 000.00	-	-	20 000.00
14421	Prêts aux communes et aux ass. intercommunales même canton		20 000.00	-	-	20 000.00
14421.00	Avance au Triage forestier		20 000.00	-	-	20 000.00
145	Participations et capital social		1.00	-	-	1.00
1454	Participations aux entreprises publiques		1.00	-	-	1.00
14540.00	Participation Thermobois SA		1.00	-	-	1.00
2	PASSIF		2 554 703.67	284 032.11	225 698.35	2 613 037.43
20	CAPITAUX DE TIERS		17 405.05	188 103.35	180 902.25	24 606.15
200	Engagements courants		17 405.05	183 512.35	180 902.25	20 015.15
2000	Engagements courants prov. de livraisons, de prest. de tiers		17 405.05	183 512.35	180 902.25	20 015.15
20000.10	Créanciers collectifs #		17 405.05	183 512.35	180 902.25	20 015.15
204	Passifs de régularisation		-	4 591.00	-	4 591.00
2041	Charges de biens, de services, autres charges d'exploitation		-	4 439.00	-	4 439.00
20410.00	Passifs transitoires - Charges de matériel et de marchand.		-	4 439.00	-	4 439.00
2042	Impôts		-	152.00	-	152.00
20421.00	Impôts directs des personnes morales (PM)		-	152.00	-	152.00

29	CAPITAL PROPRE		2 537 298.62	95 928.76	44 796.10	2 588 431.28
290	Financements spéciaux du capital propre		502 781.97	9 325.00	-	512 106.97
2900	Financements spéciaux du capital propre		502 781.97	9 325.00	-	512 106.97
29006.01	Financement spécial - Fonds d'exploitation		123 689.04	-	-	123 689.04
29006.02	Financement spécial - Fonds d'anticipation		177 146.82	-	-	177 146.82
29006.04	Financement spécial – Fonds contributions estivage		201 946.11	9 325.00	-	211 271.11
294	Réserves de la politique budgétaire		83 990.11	-	-	83 990.11
2940	Réserves de la politique budgétaire		83 990.11	-	-	83 990.11
29400.00	Réserve de politique budgétaire		83 990.11	-	-	83 990.11
295	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)		287 250.00	-	-	287 250.00
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)		287 250.00	-	-	287 250.00
29506.00	Forêts		287 250.00	-	-	287 250.00
299	Excédent / découvert du bilan		1 663 276.54	86 603.76	44 796.10	1 705 084.20
2990	Résultat annuel		44 796.10	41 807.66	44 796.10	41 807.66
29900.00	Résultat de l'exercice		44 796.10	41 807.66	44 796.10	41 807.66
2999	Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette)		1 618 480.44	44 796.10	-	1 663 276.54
29990.00	Fortune nette		1 618 480.44	44 793.10	-	1 663 276.54

Tableau 11 : généré automatiquement par le système informatique

8 Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes² (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la commune bourgeoise de Courfaivre ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

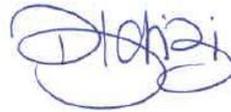
² RSJU 190.611

Bassecourt, le 10 mai 2023

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne
Pour la Bourgeoisie de Courfaivre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Mirco Bellè', with a stylized, cursive script.

Mirco Bellè
Administrateur des finances :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Blerta Idrizi', with a stylized, cursive script.

Blerta Idrizi
Adjointe :

8.2 Annexe C) aux comptes annuels

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS C :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Bourgeoisie de : **Courfai**

Exercice : **2022**

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changements intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	512 106.97	Attributions aux FS, capitaux propres			-	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			-	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	512 106.97
29006.01	Fonds d'exploitation	123 689.04	35109.10		0.00	45109.10		0.00	29006.01	Fonds d'exploitation	123 689.04		
29006.02	Fonds d'anticipation	177 146.82	35109.20		0.00	45109.20		0.00	29006.02	Fonds d'anticipation	177 146.82		
29006.04	Fonds contributions d'estivage	201 946.11	35109.40		9 325.00	45109.40		0.00	29006.04	Fonds contributions d'estivage	211 271.11		
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00	Attributions au fonds enregistrés sous capital propre			0.00	Prélèvements enregistrés sous capital propre			0.00	2910	Fonds enregistré sous capital propre	0.00
2920	Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire			0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire			0.00	2920	Réserve des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00	Attributions aux préfinancements des capitaux propres			647 287.42	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres			0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
2940	Réserves de politique budgétaire	83 990.11	Attributions à la réserve de politique budgétaire			0.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire			0.00	2940	Réserves de politique budgétaire	83 990.11
29400.00	Compte général	83 990.11	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	83 990.11		
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	287 250.0	Attributions à la réserve liée au retraitement du PA			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PA			0.00	2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	287 250.00
29506.00	Forêts – réévaluation du PA	287 250.00	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29506.00	Forêts – réévaluation du PA	287 250.00		
29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			0.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00

Attention, voir directive COM N° 3 relative au compte 29600 et 29601.

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres		0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres		0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800.00	Compte général	0.00	38980.00		0.00	48980.00		0.00	29800.00	Compte général	0.00
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	1 618 480.44			44 796.10			0.00	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	1 705 084.20
29990.00	Compte général	1 618 480.44	29900	Excédent (+)	44 796.10	29900	Déficit (-)	0.00	29990.00	Compte général	1 663 276.54

Tableau 12 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Ce groupe de compte comporte les qui découlent de l'application d'une loi ou d'un règlement, notamment les fonds forestiers d'exploitation et d'anticipation et le fonds des pâturages.

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

Néant

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

Néant

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

Néant

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Toutes les provisions et fonds qui ont été créés au fil des ans, mais qui ne répondent ni à un règlement communal ni à une base légale ont été regroupés dans la réserve de politique budgétaire.

f) Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (PA) (comptes 2950)

Lors de l'introduction du MCH2, le patrimoine administratif a fait l'objet d'une réévaluation à la valeur officielle de l'ordre de CHF 287 250.- (principalement les forêts), dans le but d'appliquer une méthode d'évaluation identique à l'ensemble des bourgeoisies de la Commune mixte de Haute-Sorne. Cette réévaluation n'était pas imposée par l'introduction du MCH2, sa mise en application avait fait l'objet d'une discussion avec la fiduciaire chargée de l'audit des compte.

Au terme de l'exercice écoulé, la directive n° 3 du délégué aux affaires communales, qui régit le retraitement du PF ne s'applique pas.

D'autre part, tant au niveau du décret sur l'administration financière des communes et que dans les directives, les amortissements (notamment des forêts) sont laissés à la libre appréciation de l'entité.

Le produit de réévaluation des forêts figure donc au bilan en tant que « réserve liées au retraitement du PA (introduction MCH2) », cette réserve doit être prise en considération comme un fond d'amortissement (amortissement indirect), ceci dans l'option d'avoir une correction de l'actif du point de vue fiscal

g) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

Néant.

h) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

Néant

i) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

Au 1^{er} janvier 2022, le compte Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette) affiche un montant de CHF 1 663 276.54.

Le résultat du compte général pour l'année 2022 affichant un excédent de produits de CHF 41'807.66.

8.3 Annexe D) aux comptes annuels

Tableaux des provisions

Veillez annexer les tableaux des provisions à court terme, long terme ainsi que le tableau du total des provisions.

205		Provisions à court terme					
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	néant						

208		Provisions à long terme					
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	néant						

Total des provisions à court terme	-	-	-	-	-
Total des provisions à long terme	-	-	-	-	-
Total des provisions	-	-	-	-	-

Tableau 13 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Tableaux des participations et des garanties

Bourgeoisie

Courfairve

Exercice :

2022

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupement de communes selon article 121 Lcom										
Syndicats de communes selon article 123 Lcom										
Triage forestier Rangiers-Sorne	Forêts	-	-	L	7.33%	20'000	-	MCH2	20'000	
Personnes morales de droit privé										
Société simple, en nom collectif ou commandite										
Néant										
Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales										
Néant										

Tableau 14 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Bourgeoisie Courfaivre

Exercice : 2022

Tableau des garanties

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Entreprises de droit privé selon CO/CCS				
Entreprises de droit public				
Contrats de droit public				
Autres engagements / leasing				

Tableau 15 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

8.5 Annexe F) aux comptes annuels

Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

Bourgeoisie de Courfaivre
Commune politique

Tableau des immobilisations 2022
PATRIMOINE FINANCIER (1080)

			108 immobilisations corporelles du patrimoine financier					
			10800	10801	1084	1086	1087	1089
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Bâtiments, locaux et équipements	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022	-	-	-	-	-	-
	(+) Augmentation	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	-	-	-	-	-	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2022	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2022	-	-	-	-	-	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2022	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2022	-	-	-	-	-	-

Tableau 16 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

			140 immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
			14000	14001	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA*
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022	552 800	252 641.80	-	900	-	99 300	999 250	-	-	-
	(+) Augmentation	en 2022	-	11 246.80	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2022	-	8 000.00	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	552 800	255 888.60	-	900	-	99 300	999 250	-	-	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2022	-5'000-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2022	547 800	255 888.60	-	900	-	99 300	999 250	-	-	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 17 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

			142 Immobilisations incorporelles				144	145	146
			1420	1421	1427	1429	1441 à 1448	1452 à 1458	1460 à 1469
			Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissemen ts
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2022	-	-	-	-	20 000.00	1.00	-
	(+) Augmentation	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2022	-	-	-	-	20 000.00	1.00	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2022	-	-	-	-			-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2022	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2022	-	-	-	-	20 000.00	1.00	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2022	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 18 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

9 Proposition du Conseil communal

a) Approbation des comptes annuels 2022, qui se composent comme suit :

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	41 807.66	-
	Excédent de charges/revenus	-	41 807.66
900	Compte général	41 807.66	-
	Excédent de charges/revenus	-	41 807.66
90100.9x	Autres FS « ... »		
	Excédent de charges/revenus		

Tableau 19 : généré automatiquement par le système informatique

Il est proposé au Conseil général d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2022 de la bourgeoisie de Courfaivre.

Bassecourt, le 26 mai 2023

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne :

Eric Dobler
Maire

Raphaël Mérellat
Chancelier

Mirco Bellè
Administrateur des finances

10 Approbation des comptes annuels

Le Conseil général de la commune mixte de Haute-Sorne a approuvé les comptes annuels 2022 de la bourgeoisie de Courfaivre en date du 19 juin 2023 conformément à la proposition du Conseil communal du 26 mai 2023.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Bassecourt, le 19 juin 2023.

Au nom de l'organe compétent pour approuver les comptes annuels :

Michel Lando
Président

Michèle Bailat
Secrétaire
